

## **Cazaux : Chauvet pour le supermarché**

**COMMERCE** Jacques Chauvet, conseiller général divers droite de la Teste-de-Buch, dans un communiqué, explique sa position sur l'implantation d'un supermarché de 1 000 m<sup>2</sup> sur la route de Cazaux, implantation attaquée par un recours de l'association Bassin d'Arcachon Écologie.

Prévenu tardivement de la réunion du comité de soutien à cette création commerciale, il s'était excusé de ne pouvoir y participer. Voilà donc sa position favorable à ce supermarché : « en raison de la distance existant entre Cazaux et le centre-bourg de La Teste-de-Buch, un équipement commercial et de services se justifie pleinement dans ce quartier.

Les 4 000 Cazalins méritent de bénéficier eux aussi d'une telle structure à proximité de leur lieu de vie ».

## Le conseiller général apporte son soutien

À son tour, Jacques Chauvet, le conseiller général du canton de La Teste, met les pieds dans le plat. « Entre la dénonciation d'une saturation commerciale annoncée et la mobilisation des administrés qui aspirent légitimement à accéder à un service de proximité, nous devons mesurer avec précision le besoin en équipement que le bassin de vie comme Cazaux est en droit d'espérer. À mon sens, il serait dommageable de superposer et de confondre ces deux revendications légitimes en une problématique commune qui de fait conduit à un affrontement d'idées préjudiciable à chacun. De manière générale, l'action du CEPPBA appliquée à l'échelle du pays, du Sybarval, est compréhensible lorsque l'on parle de création de milliers de mètres carrés de grande surface, voire d'extension de surfaces de ventes existantes. Par contre, il faut savoir respecter l'équilibre dans l'équipement de chaque territoire et donc, a fortiori, l'équilibre du développement de chaque bassin de vie. Aujourd'hui, nous avons 4.000 habitants sur Cazaux, sans moyenne surface ni station essence. Croyez-vous juste pour les Cazalins de devoir faire 13 km jusqu'au centre de La Teste-de-Buch afin de se ravitailler en produits dits « courants » ou en carburant ? Les personnes âgées n'ont-elles pas le droit à une offre alimentaire de proximité qui soit diversifiée ? Raisononnons-nous en terme de développement durable s'agissant de rouler 26 km aller-retour pour faire le plein de son véhicule ? Pensez-vous sage de faire parcourir plus de kilomètres qu'il n'en faut à un jeune qui doit remplir le réservoir de son scooter ? Est-il rassurant de savoir que nombre de véhicules circulent sur la RD 112 avec dans leur coffre, des jerricans pleins de carburant pour rallier leurs embarcations motorisées sur le lac ? »